

# Etat des lieux de l'appui a l'entrepreneuriat en Algérie MezianeAmina<sup>1</sup>

## Résumé

L'entrepreneuriat est un phénomène à la fois économique et social où l'entrepreneur en représente le personnage clé, bien que ce dernier ne puisse exercer pleinement ses capacités et ses aptitudes que dans la mesure où son environnement favorise ses engagements. En effet, l'entrepreneuriat est de moins en moins une affaire d'un individu isolé, il implique de plus en plus des collectifs et des réseaux de soutien et de mobilisation. Ainsi, l'objectif de ce travail est d'exposer l'état des lieux de l'appui à l'entrepreneuriat en Algérie à travers les différents mécanismes entrepris pour promouvoir un environnement entrepreneurial plus propices aux créations d'entreprises et notamment les PME.

*Mots clés : Appui, Entrepreneuriat, PME, Promotion, Algérie.*

## الملخص:

المقالة هي ظاهرة اقتصادية و اجتماعية في نفس الوقت، حيث يشكل المقاول اهم عنصر في هذه الظاهرة. الا انه -هذا المقاول- لا يمكنه ان يظهر و يحقق كل امكانياته و كفاءاته بشكل مثالي الا في بيئة ملائمة تساعده خلال مساره. و عليه، المقالة لا تتعلق بافراد منعزلين و انما تطوي و بشكل متزايد بالعمل الجماعي و بشبكات الدعم و المرافقة. و عليه، الهدف من هذا العمل هو اظهار واقع دعم المقالة في الجزائر من خلال عرض مختلف الاجراءات و القرارات المتخذة لتطوير محيط مقاولتي مواتي لانشاء المؤسسات خاصة الصغيرة و المتوسطة منها.

الكلمات المفتاحية: الدعم، المقالة، المؤسسات الصغيرة و المتوسطة، الجزائر

## Introduction

L'entrepreneuriat est un processus amenant à la création d'une nouvelle organisation où l'entrepreneur demeure l'acteur principal grâce à ses attitudes et à son comportement en interaction avec son environnement qui influence sur son profil et sur toutes ses décisions. Ainsi,



l'entrepreneuriat est le fruit de la cohérence entre les aspirations de l'entrepreneur, son projet et son environnement.

Par ailleurs, l'entrepreneuriat est un phénomène à la fois économique et social où l'entrepreneur en représente le personnage clé comme l'indique Bruyat (1993) : « the essence of entrepreneuriat is the entrepreneur »<sup>1</sup>, bien que ce dernier ne puisse exercer pleinement ses capacités et ses aptitudes que dans la mesure où son environnement favorise ses engagements.

Souvent, l'entrepreneuriat est associé à la création d'entreprise et à la PME. Certes, la création ex-nihilo est la forme la plus répandue mais il existe d'autres telles que la reprise d'entreprise. Par ailleurs, l'entrepreneuriat n'est pas synonyme de petite entreprise mais elle en constitue un véhicule essentiel du phénomène<sup>2</sup>. Cette dernière (la PME) a pris de l'importance non pas uniquement par son nombre mais aussi par sa capacité à contribuer à la croissance économique et à la cohésion sociale par la création d'emplois, de richesses, d'innovation...etc. comme l'assurent Denieuil & Crisetti-Largillière qui affirment qu'il existe un lien solide et indéniable entre l'emploi et l'existence des PME dans chaque pays<sup>3</sup>.

Pour son importance dans le développement économique, l'appui<sup>4</sup> à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat en général est devenu une constante des politiques économiques aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, dans les économies de marché que dans les pays en transition.

---

1 H. Daval, B. Deschamps, S. Geinder, Proposition d'une grille de lecture des typologies d'entrepreneurs in *Entrepreneuriat et Enseignement : rôles des institutions de formation, programmes, méthodes et outils*, 1er congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, France, Novembre 1999, P. 126.

2 H. Capron ; *Entrepreneuriat et Création d'Entreprise* ; édition Boek University, Bruxelles, 2009, P. 14.

3 Denieuil P. N. & Crisetti-Largillière M.; *Création d'entreprise et développement local* ; édition l'Harmattan, France, 2003, P. 13.

4 On entend par appui à l'entrepreneuriat toute mesure (prise par les pouvoirs publics essentiellement) d'aide, de support, de soutien et d'accompagnement pour une création ou développement d'entreprise.

## **I. Importance de l'entrepreneuriat en Algérie**

En Algérie, l'entrepreneuriat est émergé dans un contexte de transition d'un modèle d'économie à planification central à un modèle d'économie de marché<sup>1</sup>. Cette nouvelle politique économique a reconnu pour l'entrepreneuriat et notamment les PME privées le rôle important à jouer dans le développement local et national.

Les apports de l'entrepreneuriat à l'économie et à la société concernent la création des entreprises, d'emplois, de valeur ajoutée et de richesse ; le renouvellement et la diversification du tissu socio-économique ; l'innovation et la réponse à la donne concurrentielle dans la société et l'économie du pays.

- **Création d'emplois** : grâce à la contribution du secteur des PME/PMI, notamment le secteur privé et les artisans, le taux du chômage est passé de 28% en 1996 à 23,70% en 2003 et à 15,3% en 2005 et arrive à 9,3% en 2013. En parallèle, le nombre d'emplois créés par les PME privées et les artisans est passé de 766678 en 2004 à 1298253 en 2007 à 1605329 en 2009<sup>2</sup>.

- **Création de la valeur ajoutée** : la contribution des PME privées dans la création de la valeur ajoutée (hors hydrocarbure) est en constante évolution, elle est de 53,6% en 1998, 75% en 2001, 84% en 2002 et 87,64% en 2007 soit une moyenne de 85,80%<sup>3</sup>.

- **Contribution au PIB** : le secteur privé intervient pour près de 75% dans le PIB hors hydrocarbures.

- **Les exportations** : le poids prépondérant des hydrocarbures dans la structure des exportations algériennes (près de 95 % du total) masque toutefois la progression des autres secteurs. De ce fait, l'Algérie occupe, en matière d'exportations réalisées par les PME, la 20<sup>ème</sup> place en Afrique.

<sup>1</sup> A. Tounès ; K. Assala ; Influences culturelles sur des comportements managériaux d'entrepreneurs algériens, 5<sup>ème</sup> congrès international de l'Académie de l'Entrepreneuriat, 2008, P. 1.

<sup>2</sup> Bulletin d'informations statistiques, Ministère de la PME et de l'artisanat, 2009 sur le site : <http://www.pmeart-dz.org>.

<sup>3</sup>F. Merzouk, PME et compétitivité en Algérie, Université de Bouira, 2008, P. 6.

## II. Evolution de l'entrepreneuriat en Algérie

Le développement de l'entrepreneuriat en Algérie a connu un essor remarquable depuis le début des années 1990 favorisé par les réformes économiques qu'a menées l'Etat. Ainsi, la majorité des entreprises ont été créées au cours de la période 1995-2000 dont leur nombre a pu s'accroître de 22%<sup>1</sup>. Près de 80 % des PME recensées en 2008 ont été créées après le nouveau code des investissements en 1993, l'année où a été mis en place un nouveau cadre législatif pour le développement de l'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises par le nouveau code d'Investissement du 05/10/1993<sup>2</sup>. Par ailleurs, 54 % des entreprises ont été créées entre 2001/2007, suite à la loi d'orientation sur les PME de 2001 soit 212 120 entreprises.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'entrepreneuriat en Algérie à partir des données publiées par le ministère de la PME et de l'artisanat : nous nous référons aux statistiques de la PME/TPE pour désigner l'évolution de l'entrepreneuriat du fait que les PME privées et l'artisanat représentaient 99,75% du total des entreprises algériennes, dont la TPE (qui comporte 9 personnes au plus) représente l'écrasante majorité des PME avec 97 %.

Tableau 1 : Evolution des PME 2002-2010

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
privée	18955 2	20794 9	22544 9	24584 2	26980 6	29394 6	39201 3	40815 5	60673 7
activité artisanale	***	79850	86732	96072	10622 2	11634 7	12688 7	16208 5	***

Source : données du ministère de la PME et de l'artisanat

1 N. Hammouda ; M. Lassassi, Essai sur le Potentiel Entrepreneurial en Algérie, 14ème conférence sur les Institutions et le Développement Economique, 28-30 Décembre 2007, Caire, Egypte, P. 8.

2 Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, la création d'une Agence de Promotion de soutien et de Suivi des Investissements (APSI) pour assister les promoteurs dans l'accomplissement des formalités classiques par le biais d'un guichet unique, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties...

Ainsi, depuis 2003, la tendance à la croissance du parc de PME connaît une évolution positive et semble se maintenir à une tendance de 8 à 9% jusqu'à 2008. Pour 2011, la population de PME est 659 309 entités, tous statuts confondus. 99,9% sont constituées d'entreprises privées et 60% de personnes morales. En une année, il a été enregistré, un total de 44 390 nouvelles entités créées et la radiation de 9.545 entreprises, représentant en net une progression annuelle de l'ordre de 6,5%. L'année 2011 est marquée par le renforcement des capacités des institutions de soutien et d'accompagnement des PME, à travers les nouvelles mesures prises lors de la réunion du Conseil des ministres du 22 février 2011, visant à favoriser la création d'entreprise et la dynamisation de l'investissement.

A côté de ces statistiques officielles, il faut signaler qu'il existe une très grande partie des entreprises (35% du marché) qui exercent dans l'informel et décourage les investissements productifs source d'innovation bien que l'absence d'un statut juridique ne signifie pas l'absence de l'entrepreneuriat. L'informel en Algérie est apparu comme mode de survie dans un marché de l'emploi en crise dont les activités se concentrant surtout dans le petit commerce et les services fonctionnent dans des activités de subsistance peu risqués à faible apport en capital (petit commerce, salon de coiffures, transport, fast-food, cyber-café, etc ...) donnant naissance à une majorité de TPE.

#### **- Répartition des activités entrepreneuriales selon les secteurs d'activités :**

Bien que l'Algérie soit un pays pétrolier où les hydrocarbures constituent 34% du PIB, le secteur des services vient en 2<sup>ème</sup> position avec un taux de 24%<sup>1</sup>. La dominance des services (elles représentent presque la moitié des activités des PME privées) revient à la disparition des intermédiaires publics dans les circuits de distribution et le commerce en représente un peu plus de la moitié. Ensuite, c'est la branche bâtiments et travaux publics qui occupe le deuxième rang avec 33,62% et l'industrie en troisième position avec une part de 19,03%.

<sup>1</sup> Recensement économique de l'Office National des Statistiques, ONS, 2011.

- **Répartition des activités entrepreneuriales par région :**

L'évolution de l'activité entrepreneuriale en Algérie n'est pas homogène sur le plan géographique entre les différentes Wilayas. Les différentes études révèlent que les PME privées se concentrent dans la région du nord du pays avec un taux de 60,3 % du nombre total des PME. La région des hauts plateaux avec un taux de 30 % devance les régions du sud et du grand sud avec 9,76 % dont Dix Wilayas seulement contiennent près de la moitié des entreprises, il s'agit de : Alger, Oran, T.Ouzou, Sétif, Béjaïa, Blida, Chelef, Constantine, Tipaza, Boumerdés. Toutefois, Alger se détache remarquablement des autres Wilayas, mais c'est T. Ouzou et Bejaïa qui ont une tendance considérable vers la croissance du nombre d'entreprises. Cette répartition géographique déséquilibrée est justifiée par le déséquilibre de la disponibilité des infrastructures et la proximité des centres d'intérêts et le niveau du capital humain disponible dans les territoires<sup>1</sup>.

- **Le niveau de l'activité entrepreneuriale en Algérie :**

En se référant aux recherches de GEM *Global Entrepreneurship Monitor* (qui cherchent à déterminer la relation entre le dynamisme entrepreneurial et la croissance économique), le taux d'activité entrepreneuriale total en Algérie (TAE qui la somme du taux d'entrepreneurs émergents et du taux d'entrepreneurs nouveaux)<sup>2</sup> est de 9% en 2012 alors qu'il est de 5% en Tunisie et en France. Selon GEM, ce taux a tendance à être élevé dans les économies qui n'offrent pas d'autres alternatives pour un emploi stable<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> A. Bouyakoub, entrepreneuriat, territoire et capital humain, colloque international : création d'entreprise et territoire, Tamanrasset, 2006, P. 12.

<sup>2</sup> Ce taux est calculé sur la base de deux indicateurs : le pourcentage de la population adulte qui travaille sur des projets d'entreprises en gestation (le taux d'entrepreneurs émergents) et le pourcentage de la population adulte engagée dans de jeunes entreprises qui ont versé des traitements et des salaires depuis plus de trois mois et moins de 42 mois (propriétaires dirigeants d'entreprises naissantes). Le troisième indicateur porte sur le pourcentage de population adulte engagée dans des entreprises établies depuis plus de 42 mois (propriétaires dirigeants d'entreprises établies).

<sup>3</sup> Rapport de Global Entrepreneurship Monitor, GEM, 2012 sur le site : <http://www.gemconsortium.org/teams/124/algeria>.

---

---

Cependant, il y a un certain indicateur de la non durabilité de l'activité entrepreneuriale en Algérie : il s'agit du taux des entreprises établies qui est de 3% seulement contre 4% en Tunisie et 9% aux USA. Ainsi, l'écart entre le TAE et le taux des entreprises établies est élevé dans notre pays alors qu'il se rétrécit dans les pays développés. Cet écart justifie le taux de la cessation d'activité qui s'élève à 7% en Algérie, contre 4% en Tunisie et aux USA et 2% en France<sup>1</sup>.

A l'instar des pays émergents, le financement et la non rentabilité des projets sont considérés comme principales raisons pour l'abandon des activités en Algérie. Par contre, dans les pays développés, la principale raison est le changement d'emploi pour une activité salariale ce qui indique une grande mobilité sur le marché du travail dans ces pays.

- **Dans quelle culture entrepreneuriale sont ancrés les entrepreneurs en Algérie**

La culture entrepreneuriale influe sur la manière dont les individus considèrent l'entrepreneuriat, sur la probabilité de choisir une carrière entrepreneuriale, sur la volonté de réussir et de recommencer après un échec, et sur le soutien apporté à la famille et aux proches qui envisagent de créer une entreprise.

En d'autres termes, la décision d'un individu de démarrer une nouvelle entreprise et de devenir entrepreneur dépend entre autres de ses perceptions quant à l'opportunité et la faisabilité de créer une entreprise, et de l'influence de ses attitudes sociétales envers la valeur de l'entrepreneuriat. C'est-à-dire, même si une personne manifeste une perception positive à l'égard de l'entrepreneuriat, cela n'implique pas certainement qu'elle va créer une entreprise puisque il existe toujours d'autres alternatives comme le statut de salarié et la considération du risque estimé pour passer au statut d'entreprendre. Dans cette perspective, l'Algérie présente une faible performance sur les indicateurs GEM relatifs aux perceptions et aux attitudes entrepreneuriales par rapport à son taux élevé de TAE.

Les indicateurs tenus par GEM pour mesurer les attitudes à l'égard

---

1 Idem.



de l'entrepreneuriat sont : l'évaluation du choix de l'entrepreneuriat comme une bonne carrière, la bonne réputation des entrepreneurs et l'attention positive des médias envers l'entrepreneuriat. Alors que la perception des opportunités, la perception des capacités, l'attitude envers l'échec, l'intention de création une entreprise sont tenus pour mesurer les perceptions entrepreneuriales.

Selon les enquêtes de GEM, les attitudes à l'égard à l'entrepreneuriat sont relativement élevées, ceci confirme que la culture entrepreneuriale en Algérie semble avoir connu une certaine amélioration après des décennies d'économies étatisées, mais reste encore plus faibles que nos voisins Marocains et Tunisiens.

En ce qui concerne les perceptions entrepreneuriales, l'Algérie possède un faible pourcentage d'adultes qui pensent posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour démarrer une entreprise bien que ces derniers ont pu identifier de bonnes opportunités d'affaire et leurs attitudes envers l'échec sont relativement faibles. En effet, la croyance d'un individu qu'il possède les compétences requises produit la plus grande différence sur l'intention de démarrer une entreprise en Algérie. Au fait, l'histoire de l'entrepreneuriat est très récente dans notre pays mais connaît un certain dynamisme et contribue de plus en plus au développement économique. Toutefois, le tissu de la PME est très peu développé comparativement aux efforts mis en place et la plus part des créations sont des micro-entreprises familiales avec des structures de gestion et une capitalisation faibles, à titre d'exemple, dans 27 entreprises, une seulement a en moyenne 3 employés (2009) contre une moyenne de 6,4 dans l'UE. D'autres études affichent une moyenne de 96,15% des PME qui emploient moins de 10 salariés en Algérie pour 92% en Europe et 70% à 90% dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Par ailleurs, le rythme de création d'entreprises demeure faible (10% annuellement) un taux de dix PME pour mille habitants, ce qui est loin des standards internationaux où le taux le plus faible est de l'ordre de quarante cinq PME pour mille habitants<sup>1</sup>.

---

1 S. Daoud ; Les nouvelles stratégies d'intervention vis-à-vis de la PME au Maghreb : cas de l'Algérie ; Colloque International sur la Vulnérabilité des TPE/PME dans un environnement mondialisé, 27 au 29 Mai, Canada, 2009, P. 7.

---

Dans ce cadre, l'appui à l'entrepreneuriat est une solution préconisée pour promouvoir un environnement favorable au développement entrepreneurial en Algérie.

### ***III. L'appui à l'entrepreneuriat en Algérie***

Les obstacles à la création d'entreprises résident principalement dans la complexité des procédures administratives et le déficit d'information sur les modalités de création d'une entreprise, le manque de soutien financier, et le manque de compétences et d'esprit d'entreprises. C'est dans ce cadre que le gouvernement puisse intervenir pour soutenir et appuyer à l'entrepreneuriat où souvent, la performance qui résulte d'une initiative à l'entrepreneuriat est associée à la qualité de l'appui et d'accompagnement. A cet égard, Cuzin et Fayolle affirment que « L'accompagnement est souvent présenté comme l'un des facteurs de réussite des projets de création, reprise ou développement d'entreprise. Les pays dans lesquels la densité entrepreneuriale est la plus forte sont aussi ceux où l'accompagnement précoce est le plus développé »<sup>1</sup>.

En effet, les politiques d'appui à l'entrepreneuriat se sont diversifiées depuis leur émergence à la fin années 70 au début pour objectif d'augmenter le nombre des créations surtout sous forme d'aides financières, par la suite, pour objectif de diminuer les taux d'échec en reposant sur les mécanismes de suivi et d'accompagnement pour enfin le renforcement des rôles d'organismes d'aide et de formation qui a été favorisé.

Dans ce cadre, Stevenson et Lundström (2002 et 2005) proposent un modèle cadre des politiques de l'entrepreneuriat qui, pour eux, couvre un domaine large qui dépasse les politiques de développement et de mise en œuvre des PME. Ces dernières ciblent principalement les entreprises établies alors que une politique d'entrepreneuriat doit avoir pour but d'augmenter les niveaux de l'activité entrepreneuriale, d'optimiser les capacités d'une entreprise et surtout de développer un environnement propice à l'émergence de nouvelles entreprises. Ce modèle comprend six domaines principaux : abaissement des barrières à

---

1 R. Cuzin et A. Fayolle ; Quel appui à la création d'entreprises ?, l'Expansion Management Review, Mars, 2006, P. 91.



l'entrée et à la sortie ; promotion de l'entrepreneuriat ; éducation à l'entrepreneuriat ; financement des nouvelles entreprises ; soutien non financier aux entrepreneurs émergents et nouvelles entreprises ; et mesures relatives aux groupes-cible en ajoutant un autre élément concernant la recherche, le suivi et l'évaluation de ces politiques<sup>1</sup>.

En d'autres termes, une politique de l'entrepreneuriat doit cibler et comprendre tout le processus entrepreneurial, pendant la phase où l'idée de création prend corps et pendant celle qui précède sa création, aussi bien que pendant les phases de démarrage, de survie et de croissance.

En Algérie, l'Etat était pendant plus de 20 ans le principal entrepreneur et employeur, ce n'est qu'à la fin des années 1980 que les initiatives privées se sont libérées et l'entrepreneuriat fait parti des stratégies économiques où l'Etat devient un agent facilitateur et accompagnateur de la promotion de l'entrepreneuriat privé par l'introduction des réformes économiques et la mise en place de nombreux dispositifs et programmes d'appui à l'entrepreneuriat.

Ces réformes sont conçues par des mesures successives accordées en particulier au système financier, le cadre réglementaire et institutionnel, la fiscalité et la création des organismes et de structures d'accompagnement et de motivations et de formation des entrepreneurs : ces mesures posent de nouveaux principes en matière de création d'entreprises en Algérie.

- *Les mesures prises en matière de la réglementation de la création d'entreprise*

L'évolution de l'entrepreneuriat est liée à l'apparition du capitalisme, c'est dans cette perspective que l'Etat algérien s'est rendu compte de l'importance de redéfinir le cadre légal de la création d'entreprise que se soit de nature législative, réglementaire ou fiscale afin d'instaurer un nouveau terrain plus propice pour soutenir la création, le développement et la pérennité d'entreprises.

<sup>1</sup> Rapport de l'OCDE, Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat, 2005.

Selon les travaux de la banque mondiale *Doing Business*<sup>1</sup> (qui établit un classement international pour évaluer le climat des affaires de chaque économie), les facteurs fondamentaux qui déterminent l'émergence de l'entrepreneuriat concernent l'environnement fiscal et réglementaire, la législation du travail, les régimes de sécurité sociale, les lois sur les faillites, le système des droits de propriété, les marchés financiers et le régime de la propriété intellectuelle. D'autre part, il s'agit de l'existence, la stabilité et la qualité des institutions officielles qui règlent, et formalise le climat des affaires, encourage l'entrepreneuriat productif et réduit l'ampleur du secteur informel.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont sensiblement élargi le cadre réglementaire depuis le code des investissements de 1993 qui a été renforcé dès le début de la décennie 2000. Ainsi, la création d'entreprise a connu une certaine dynamique à travers 3 processus principaux : les créations « classiques » qui concernent l'investissement privé (constitué principalement de fonds propres), les micro-entreprises des jeunes bénéficiaires des différents dispositifs d'aide à la création (tels que l'ANSEJ, l'ANGEM), et les sociétés de salariés constituées des entreprises publiques dissoutes rachetées par les employés à l'aide de modalités de crédit avantageuses (la privatisation qui est en sorte une reprise d'entreprise).

Cependant, les rapports de DB révèlent que la création d'entreprise en l'Algérie est difficile et elle nécessite plus de procédures, plus de temps et plus d'apport en capital. Selon DB 2014, une création d'entreprise nécessite 25 jours en Algérie alors que la moyenne dans les pays de MENA est 19,8 11 au Maroc et en Tunisie et à l'OCDE 5 jours seulement ; supposant 14 procédures en Algérie contre 5 au Maroc et en France, 10 en Tunisie et une seulement au Canada. Sur le plan financier, l'entrepreneur algérien est encore pénalisé : le coût officiel de l'enregistrement d'une entreprise par le rapport du produit national brut par habitant (PNB/h) s'élève à 12,4% en Algérie contre 9,5% au Maroc et 4,7% en Tunisie. En France et au Canada le coût d'enregistrement est quasiment nul (respectivement 0,9 % 0,4 et %). Enfin, en ce qui concerne l'apport minimum du capital de l'entreprise, le calcul est également en pourcentage du PNB/h, l'Algérie avec un apport minimum de 28,6% du PNB/h et 9,8 en Italie alors qu'il est totalement nul au Maroc,

---

1 Rapport de la Banque Mondiale, *Doing Business*, 2014.



en Tunisie, au Canada, USA...etc.

**- Les mesures prises en matière de fiscalité pour inciter à la création d'entreprise**

La pression fiscale a été très amoindrie ces dernières années suite aux différentes mesures fiscales consacrées par la réglementation à travers deux types de régimes d'octroi d'avantages fiscaux pour éviter l'attribution automatique des avantages.

- **Le régime général** : relatif aux investissements en dehors des zones à développer.
- **Le régime dérogatoire** : il s'agit des investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat (généralement c'est des zones rurales et isolées) ou celles présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie...etc.

Il s'agit des avantages accordés au titre de réalisation et de l'exploitation du projet tels que des exonérations en matière de droit de douane, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'impôt sur le revenu global (IRG), franchise de la taxe sur la valeur ajoutée...etc. avec une obligation de réinvestir la part des bénéfices correspondant à toutes ces exonérations ou réductions.

**Par ailleurs, les promoteurs et les investisseurs peuvent bénéficier des avantages fiscaux œuvrant dans les domaines de l'exportation, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, artisans traditionnels, le tourisme par le biais de différents organes tels que l'ANSEJ, l'ANDI, C NAC, le national de la promotion des exportations.**

Les réformes menées en matière de fiscalité, qui ont eu pour effet une réduction de l'impôt sur les bénéficiaires avec 6,6% seulement, soit le plus bas contre une moyenne de 12,4% dans la région de MENA et 16,1% à l'OCDE. Cependant, les charges sociales et les autres taxes

pèsent encore pour l'entrepreneur algérien avec des taux de 29,6% et 35,7% respectivement, alors que le taux moyen des charges sociale au MENA ne dépasse pas 16,3% et il est de 23,1% à l'OCDE. En effet, la pression fiscale classe l'Algérie au 174<sup>ème</sup> rang ce qui est aberrant pour une économie dépendante des recettes pétrolières alors que la Tunisie est au 60<sup>ème</sup> rang, le Maroc au 78<sup>ème</sup>, France 52<sup>ème</sup> et le Canada à la 8<sup>ème</sup> position.

De plus, l'entrepreneur algérien paye ses impôts en moyenne 29 fois par année alors qu'au Maroc par exemple 6 fois seulement et consacre en moyenne 451 heures par année pour s'acquitter de ces impôts soit 2,5 fois plus de ce qui en est à l'OCDE et 2 fois plus ce qui en est au MENA.

**- Les mesures d'appui à l'accès au foncier industriel :**

D'après le recensement de l'ONS, l'accès au foncier reste un handicap pour la création d'entreprise surtout pour les très petites entreprises et dans les milieux urbains. Ceci est dû au coût élevé, la non disponibilité, la multiplicité des formalités administratives et des textes juridiques et aux difficultés d'accéder aux ressources d'énergie bien que les responsables du foncier industriel en Algérie suscitent que la gestion de cette ressource est la véritable contrainte et non pas dans sa disponibilité.

Dans ce cadre, l'Algérie a intégré la question de l'accès au foncier au centre des programmes d'appui à la création d'entreprises et le développement des investissements. Parmi les mesures prises, la création de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF) en 2007 qui a pour missions la gestion, la promotion, l'intermédiation, l'observation et l'information du foncier aux fins de sa valorisation et l'émergence d'un marché foncier et immobilier libre au titre de la promotion de l'investissement, développer et de réhabiliter des zones d'activité existantes et de créer de nouvelles zones industrielles.

Dans la même année, il a été mis en place un comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (CALPIREF) qui a pour mission de : constituer une banque de données de l'offre foncière au niveau de chaque wilaya ;



d'accompagner toute initiative de promotion foncière publique ou privée pour la production de terrains aménagés et équipés destinés à recevoir des investissements; d'évaluer les conditions de fonctionnement du marché foncier local; de proposer la création de nouvelles zones industrielles ou d'activités et de suivre et d'évaluer l'implantation et la réalisation des projets d'investissement.

### - *Les mesures d'appui à l'accès au financement*

L'accès au financement est le principal obstacle à la création d'entreprise et au développement entrepreneurial en Algérie en raison du risque de crédit, les délais très lents, les conditions d'octroi et les garanties demandées. Par ailleurs, les instruments alternatifs de financement des PME (tel que le marché financier) sont inexistantes ou peu développés. En effet, les banques publiques sont seules qui en chargent malgré leur historique qui les pousse à une prudence excessive dans le politique de crédit. Quant aux banques privées, elles ont des capitalisations très faibles et restent très méfiantes vis-à-vis des nouvelles entreprises alors que le marché financier est quasiment absent<sup>1</sup>.

Ainsi, 29 % des prêts sont octroyés au secteur privé contre 71 % au secteur public. Ce constat justifie bien pourquoi plus de 80 % des PME algériennes sont créées sur des fonds propres ce qui confine l'entrepreneuriat privé en Algérie dans des structures familiales à hauteur de 97%.

Ce constat correspond aux mêmes résultats d'une étude réalisée en 2009 par un groupe d'experts européens qui classe l'Algérie au 7<sup>ème</sup> rang sur neuf pays sud-méditerranéens avec un score de 2,5 %, en deçà de la moyenne de la région qui est de 3,3 %. La note est établie sur la base d'un certain nombre de critères relatifs aux facilités d'accès aux garanties de crédit, aux marchés des capitaux, au micro-financement, au capital risque et au crédit-bail.

De ce fait, l'Etat a engagé des facilitations destinées à favoriser le financement de création d'entreprises pour « compenser au moins partiel-

<sup>1</sup> Rapport de l'ONU, Examen de la Politique de l'Investissement : Algérie, Conférence sur le commerce et le développement, 2004, P. 76.

lement l'écart de risque entre grandes et petites entreprises, du point de vue bancaire» notamment par la diversification de l'offre de crédit, la création de fonds d'investissements locaux, la création de fonds de garantie spécialisés, le relèvement du niveau de la garantie et du taux d'intérêt, ainsi que la création de sociétés de capital investissement et de sociétés de leasing.

- **La création des Fonds de garantie** : comme le FGAR qui a été créé en 2001 mais n'est opérationnel que depuis 2004. Il a pour objectif de garantir les risques encourus par les banques et les établissements financiers dans l'octroi des crédits. Le taux de garantie est compris entre 10 et 80 % du montant du crédit bancaire destiné à la création d'une nouvelle structure, développement et extension d'une structure ou renouvellement des équipements de l'entreprise. Depuis sa création, le FGAR a garanti 644 crédits au niveau national liés à des investissements totalisant 64 milliards de dinars, 306 parmi ces investissements ont porté sur la création de nouvelles entreprises et ont permis la création de 30.857 emplois à travers le pays.

- **Les aides financières offertes par l'ANSEJ** : l'ANSEJ finance 28 à 29% du montant d'investissement comme elle offre d'autres prêts non rémunéré (PNR) supplémentaires :

- Un PNR de 500.000 DA destiné aux diplômés de la formation professionnelle, pour l'acquisition de *véhicules ateliers*.
- Un PNR 500.000 DA pour la prise en charge du *loyer des locaux* destinés à la création d'activités sédentaires.
- Un PNR pouvant aller jusqu'à 1.000.000 DA, au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de *cabinets groupés*.

- **Les mesures visant le développement du microcrédit** : le microcrédit<sup>1</sup> est introduit en 1999 en Algérie, il est géré par l'ANGEM qui vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et ser-

<sup>1</sup> Cette approche connaît un franc succès international comme l'atteste le prix Nobel de la paix qui récompense en 2006 l'inventeur du microcrédit ou encore la décision de l'ONU de proclamer 2005 année de la micro-finance.



vices ainsi que d'activités commerciales et d'activités à domicile. Ce microcrédit couvre les dépenses nécessaires au lancement et l'exploitation de l'activité.

- **Les mesures visant le développement de l'activité de capital risque** : la pratique de capital risque est lancée en 2006 en Algérie par les Fonds suivants (majoritairement détenues par l'Etat) : *Fonds National d'Investissement (FNI, 2009)*, *Financière Algéro-Européenne de Participations (FINALEP, 1991)*, *Algerian Saudi Investment Company (ASICOM, 2004)*, *Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement (SOFINANCE, 2001)*. Mais à l'exception notable du FNI, leur activité de capital investissement demeure encore modeste (portefeuilles de participations peu étoffés et faiblement valorisés).

- Par ailleurs, il a été créé un *Fonds privé pour financer les Start-up algériennes* : où des opérateurs algériens établis aux Etats-Unis ont décidé de créer un fonds privé d'investissements destiné à financer la création de *start-up en Algérie*. Baptisé "*Casbah Business Angel*", ce futur fonds sera doté au démarrage d'un budget supérieur à *100 millions de DA*. Le fonds sera ouvert à tous les investisseurs privés désirant y contribuer pour la réalisation de projets en Algérie dans des secteurs comme les technologies de l'information et de la communication (TIC) ou les énergies renouvelables.

- **Les mesures visant le développement de l'activité de crédit-bail** : le leasing est introduit en 1990 et régi en 1996 afin de renforcer le financement bancaire classique dans la cadre des actions entreprises pour la promotion financement du des PME/PMI. L'ensemble des intervenants offrent des financements à moyen et long terme pour des taux d'intérêt plafonnés à 7%. Leur offre avoisine 28 milliards de DA en juin 2011 contre 20 milliards de DA au 31 décembre 2010 ; donc, le secteur connaît un nouveau souffle à la faveur de l'entrée en activité des sociétés publiques offrant ce produit destiné aux PME-PMI. L'attrait fondamental de ce type de financement est fiscal, puisque tous les loyers considérés comme charges et déductibles de l'assiette de l'IBS au profit du crédit preneur (client) et possibilité d'amortissement accéléré. De plus, tous les biens financés en leasing sont exonérés de TVA (d'après la loi

---

de finance 2012).

Néanmoins, le système bancaire algérien est unanimement considéré le maillon faible du développement entrepreneurial. Au fait, les problèmes de financement sont d'ordre institutionnel et social plutôt que le manque de ressources de financement chez les banques, celles-ci souvent préfèrent placer leur argent sans risque dans des formules de type traditionnel. Ceci implique que en plus du besoin de renforcer leur capacité intrinsèque et le cadre dans lequel évoluent les banques, des mesures doivent être prises pour permettre aux banques de moderniser leurs pratiques et procédures, notamment en améliorant leurs capacités en matière d'analyse et de gestion des risques ; le financement à long terme et le renforcement des modes de financement modernes (leasing, capital risque) est devenu plus que nécessaire.

- ***Les mesures d'appui à l'entrepreneuriat par l'enseignement et la formation***

L'entrepreneuriat est un comportement qui s'apprend. Cela justifie l'importance d'appui à l'entrepreneuriat par l'enseignement et la formation qui devront permettre d'améliorer l'offre d'entrepreneurs à travers trois mécanismes : un effet culturel sur les attitudes et les dispositions comportementales des étudiants (aspects psychologiques), une capacité cognitive pour améliorer les reconnaissances et l'évaluation des opportunités, et la transmission des compétences requises pour démarrer et faire croître une entreprise<sup>1</sup>. En effet, la formation et l'enseignement sont deux domaines qui récapitulent l'ensemble des étapes de la création d'une entreprise et constituent un milieu support d'incitation à l'entrepreneuriat et la diffusion de la culture entrepreneuriale et de développement d'habiletés entrepreneuriales au sein de la société.

Cependant, la formation et l'enseignement à l'entrepreneuriat est une préoccupation très récente pour les pouvoirs publics et les institutions privés en Algérie. Néanmoins, nous pouvons distinguer trois catégories d'actions entreprises dans ce domaine :

---

<sup>1</sup> Rapport régional de Global Entrepreneurship Monitor, GEM Moyen Orient et Afrique du Nord 2009, Dec 2010, P. 63.



### - La formation de type universitaire :

Le système éducatif algérien dans son ensemble (du primaire au secondaire) exclut l'entrepreneuriat des cursus. Par contre, au niveau des universités-qui sont les meilleurs endroits pour l'innovation et qui sont des endroits naturels pour la rencontre entre le savoir et la pratique- la coopération avec le milieu d'entreprise pour la mise en place des projets est très faible. A cet effet, l'importance que peut jouer l'enseignement en Algérie (éducatif, supérieur et de formation professionnelle) est primordiale pour renforcer les liens entre les recherches et l'environnement des entreprises, et d'autre part pour sensibiliser et influencer sur les attitudes et les perceptions des étudiants.

Parmi les expériences les plus répandues pour l'enseignement à l'entrepreneuriat, nous citons :

- L'Université Mentouri de Constantine : qui, suite à l'application du système LMD en 2004 et à travers des conventions menées avec des universités étrangères et avec l'ANSEJ, a introduit une licence professionnelle en entrepreneuriat et création d'entreprise et, a créé une maison d'entrepreneuriat à l'université (la première en Algérie).
- L'école Supérieure Algérienne des Affaires (ESAA) : qui offre au niveau du master la spécialité « Entrepreneur » comprenant les axes suivants : entrepreneuriat, valorisation de la recherche, montage, aide et évaluation du projet.

### - La formation de type institutionnel :

Il existe certains programmes de formation de type institutionnel assurés par différentes institutions telle que l'Académie Algérienne de l'Entrepreneuriat (MDI Alger Business School) créée en 2010 et qui envisage de créer une chaire d'entrepreneuriat et d'incubateurs au sein des unités de recherche.

Une autre expérience de formation à l'entrepreneuriat mais concerne les directeurs des dispositifs d'appui à la création d'entreprises de la wilaya d'Oran (centres de facilitation, pépinières d'entreprises, ANSEJ, CNAC, ANGEM et instituts de formation) qui avait pour objectif de familiariser les encadreurs avec les bonnes pratiques pour la promotion

de l'entrepreneuriat durable existant en Allemagne.

- **La formation dans le cadre d'association :**

Parmi les associations les plus actives dans ce domaine, l'association *Indjaz* qui offre des formations au sein de neuf universités algériennes en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre d'un programme appelé « Company program » où les étudiants sont formés durant trois mois par des chefs d'entreprise à la création d'entreprises innovantes. Cette association a collaboré également avec l'Association internationale estudiantine en sciences économiques (AIESEC) et d'ETIC (Club universitaire à l'école supérieure d'informatique (ESI)) et ont fondé l'association *Rotaract Club Alger Est* pour objectif de promouvoir l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat social, le développement économique durable et vert et la promotion de l'employabilité et l'entrepreneuriat de la femme rurale.

Un autre exemple est l'*association d'aide à la création d'entreprises* située dans l'Institut Supérieur de Gestion et Panification (ISGP) dont les membres sont composés principalement des enseignants. La formation que propose cette association relève davantage des besoins des porteurs de projets en intégrant les préoccupations liées à la concrétisation de leur idée telles que l'appréciation de l'idée (faisabilité technique) et la mesure de l'opportunité (de l'idée au marché).

Par ailleurs, l'organisme allemande de coopération GIZ en collaboration avec le ministère de la PME, ont lancé à Oran le Carrefour du jeune créateur avec un concours de lauréats. Cette manifestation, destinée à 500 participants et qui en a reçu 3.000 a permis le financement de cinq entreprises sociales très innovantes de jeunes de moins de 30 ans.

Cependant, M. Benguerna et A. Guedjali révèlent que les formations à l'entrepreneuriat existant en Algérie ignorent deux aspects fondamentaux : *les caractéristiques intrinsèques à l'individu* (cet aspect pourrait être travaillé dans le cadre d'ateliers du développement de la personnalité en intégrant la dimension psychologique) et *la configuration organisationnelle* à mettre en place afin de produire ce qui est attendu par le marché (cet aspect renvoie à la structure à mettre en place (organi-



gramme, système de gestion...))<sup>1</sup>.

Ainsi, l'actualisation des programmes de formation est un défi qui doit être relevé par tous le système algérien d'éducation et d'enseignement privé ou étatique.

#### **IV. Les organismes et les dispositifs d'appuis et de la promotion de l'entrepreneuriat**

Les dispositifs de soutien à l'investissement et à la création d'entreprises sont concrétisés en Algérie par différentes structures mais reste jugées très peu nombreuses et leur émergence reste encore récente. La plupart de ces structures ont été créées après 1990 pour s'en charger de l'exécution des politiques publiques et correspondent le plus souvent à un souci politique, social et financier.

Nous pouvons classer ces structures selon deux groupes : les structures de promotion de l'acte d'investir en général et les structures d'aide à la création d'entreprises.

##### **- Les structures de promotion de l'acte d'investir :**

Il existe une pluralité des organismes gouvernementaux et des institutions spécialisées. Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- ***L'Agence Nationale de Développement des Investissements ANDI*** : instituée en 2001 pour succéder à l'ancienne Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (APSI). Ses efforts concernent l'investissement privé en général national ou étranger en accomplissant une mission d'assistance, une participation à la gestion foncière économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi dans le cadre d'une démarche décentralisée. Elle contribue à alléger et à simplifier les démarches administratives relatives au lancement des projets d'investissement à travers ***un guichet unique décentralisé GUD*** au niveau de chaque Wilaya.

<sup>1</sup> M. Benguerna ; A. Guedjali, La formation à la création des entreprises en Algérie : Etat des lieux et questionnement, Colloque International : « Création d'entreprises et territoires », Tamarrasset, Algérie : 3 et 4 Décembre 2006, P. 12.

- **L'agence nationale de développement de la PME (ANDPME)** : mise en place en 2006 pour mettre en œuvre la politique nationale de développement, de mise à niveau et de l'amélioration de la performance de la PME.

- **Fond de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises FGAR** : ce Fonds a pour but de faciliter l'accès des entrepreneurs au financement bancaire à moyen terme afin de supporter le démarrage ou l'expansion de leurs PME à travers la présentation des garanties<sup>1</sup> pour les entreprises exigées par les banques ce qui permet aux entrepreneurs de combler les insuffisances en matière de montage financier des projets.

- **Les structures d'aide à la création d'entreprises :**

Ce deuxième groupe de structures concerne celles qui consolident le dispositif de création d'entreprise dont les principes et les avantages diffèrent. Il s'agit essentiellement de :

- **L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)** : créée en 1996 et mise en place en 1997, elle est aujourd'hui représentée à l'échelle nationale à travers ses 53 antennes pour un rôle essentiel à savoir : le soutien à l'emploi de jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet âgés de (19 à 35-40 ans) par l'aide à la création de micro-entreprises orientées plutôt vers l'artisanat et la TPE pour des montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions. De plus, l'ANSEJ encourage toutes formes d'actions et de mesures de conseil, d'accompagnement et d'assistance financière et technique.

- **Agence Nationale de Gestion des Microcrédits ANGEM** : elle a été créée en 2003 visant l'intégration sociale et économique des populations les plus démunies sans revenu ou à revenus instables et irréguliers notamment les petits artisans, travailleurs à domicile, femmes au foyer, ... qui souhaitent créer une activité de production de biens et services. La mission principale de cette agence est le financement par microcrédit. Par ailleurs, elle propose

---

<sup>1</sup> Il convient de souligner que d'après l'Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 assimile la garantie délivrée par le FGAR à la garantie de l'Etat.



également des conseils et un accompagnement dans la mise en œuvre de l'activité et l'octroi des crédits.

- **La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)** : elle a été créée en 2003 destinée aux chômeurs âgés de 35 à 50 ayant déjà une certaine expérience professionnelle et veulent devenir entrepreneurs. En effet, son objectif principal est la réinsertion et la prise en charge des personnes renvoyées dans le cadre de la restructuration du système productif. Au cours de l'année 2012, la CNAC a conduit à la création de près 30 000 micro-entreprises qui auraient généré plus de 60 000 emplois grâce aux prêts qu'elle accorde à taux de 0% couvrant jusqu'à 25% du montant d'investissement plus les avantages fiscaux, la formation et l'accompagnement qu'elle propose aux jeunes chômeurs promoteurs.

- Il existe encore d'autres organisations d'appui telles que les Chambres Nationales de Commerce et d'Industrie (CACI), les Pépinières d'entreprises, les Centres de Facilitation, Fonds National de la Zakat, Fond National de Promotion des Activités Artisanales (FNPAAT), Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement technologique (ANVREDET), Agence de Développement Social (ADS)...etc.

A partir de ce développement, nous pouvons relever plusieurs constats à propos de ces dispositifs :

- Toutes ces structures se sont focalisées sur le soutien financier (taux d'intérêt bonifiés sur les crédits accordés) et sur les avantages fiscaux.
- Mise à part certaines différences dans le public ciblé, les procédures appliquées et les avantages offerts sont très proches entre ces structures ce qui amène à une confusion entre les différents programmes d'aide de plus la pluralité des sujets qui gèrent les mêmes domaines qui pourrait provoquer des problèmes de coordination et de conflits de compétence ;
- Il existe une carence dans l'apport d'expertise et d'ingénierie, et dans la formation au management, à la gestion, et au marketing des futurs créateurs. Il en est de même de la fonction du suivi et l'évaluation (absence d'une base de données et d'un suivi rigoureux des projets) ;
- La plupart des nouvelles créations se sont dirigées vers le secteur des services sous forme d'activités artisanales ou TPE.

En effet, l'appui à l'entrepreneuriat peut être effectivement très efficace, si ces dispositifs d'appui prennent en compte le processus entrepreneurial dans toute sa multi-dimensionnalité, c'est à dire ils doivent aussi repérer les compétences entrepreneuriales du porteur de projet, et en décelant aussi le projet qui peut réellement se transformer en entreprise.

### Conclusion

L'Algérie est caractérisée par des taux de chômage assez élevés, une économie informelle importante, des secteurs des PME faibles et des cultures d'entrepreneuriat relativement faibles. C'est pourquoi l'entrepreneuriat dans notre pays correspond de plus en plus à une demande sociale forte.

Cependant, l'activité entrepreneuriale est prédominée par les micros et les très petites entreprises. Ceci est expliqué par les facteurs suivants :

- Le faible niveau d'instruction et de compétences des entrepreneurs ;
- L'insuffisance des dispositions d'infrastructures pour l'entrepreneuriat
- L'accès limité au financement
- La complexité de la réglementation et le coût élevé pour accéder à l'information

En effet, l'environnement actuel ne favorise pas suffisamment le développement entrepreneurial. Il est difficile d'obtenir un financement au départ pour les nouvelles entreprises ; Les formalités de lancement sont souvent lourdes ; Les services d'appui (conseil, information, accompagnement) ne sont pas suffisants et faibles ; difficulté d'installation et d'accéder aux foncières industrielles ; insuffisance et absence d'infrastructures pour l'innovation... Se sont ainsi les sources de difficultés majeures pour les entrepreneurs algériens.

A cet effet, le gouvernement algérien doit se fixer comme objectif de promouvoir l'environnement entrepreneurial où le défi est de promouvoir un entrepreneuriat de qualité, c'est-à-dire se concentrer sur des politiques entrepreneuriales qui assure la concrétisation et la pérennité des



projets et non pas seulement se focaliser sur les premières phases du démarrage de la création d'entreprises.

A cet égard, les politiques d'appui à l'entrepreneuriat doivent considérer la création d'entreprise comme un processus. Ceci implique de ne se focaliser uniquement sur le seul passage à l'acte d'entreprendre mais d'envisager également les étapes allant de l'éveil entrepreneurial au développement d'un potentiel entrepreneurial, puis à la décision d'entreprendre. Cette perspective permet de résoudre le contraste qui caractérise notre société qui, à la fois valorise l'entrepreneuriat mais qui ne possède pas les compétences, les perceptions, les motivations et le goût de risque nécessaires pour parachever la voie entrepreneuriale.

Pour conclure, afin de promouvoir l'entrepreneuriat, l'appui doit se focaliser à la fois sur : (i) *les caractéristiques individuelles* concernant notamment les attitudes, les perceptions et les motivations ; (ii) *les caractéristiques collectives* comme le statut d'entrepreneur au sein de la société, en d'autres termes promouvoir la culture entrepreneuriale ; et enfin sur (iii) *l'environnement pour entreprendre* (financements, barrières administratives, aides publiques, éducation et formation, etc.) et *le contexte national* (infrastructures, marché du travail, etc.).

### Bibliographie

1. Benguerna M.; Guedjali A., La formation à la création des entreprises en Algérie : Etat des lieux et questionnement, Colloque International : « Création d'entreprises et territoires », Tamanrasset, Algérie : 3 et 4 Décembre 2006.
2. Bouyakoub A., entrepreneuriat, territoire et capital humain, colloque international : création d'entreprise et territoire, Tamanrasset, 2006.
3. Bulletin d'informations statistiques, Ministère de la PME et de l'artisanat, 2009 sur le site : <http://www.pmeart-dz.org>.
4. Capron H.; Entrepreneuriat et Création d'Entreprise ; édition Boek University, Bruxelles, 2009.
5. Cuzin R. et Fayolle A.; Quel appui à la création d'entreprises ?, l'Expansion Management Review, Mars, 2006.
6. Daoud S.; Les nouvelles stratégies d'intervention vis-à-vis de la PME au Maghreb : cas de l'Algérie ; Colloque International sur la Vulnérabilité des TPE/PME dans un environnement mondialisé, 27 au 29 Mai, Canada, 2009.
7. Daval H., Deschamps B., Geinder S., Proposition d'une grille de lecture des typologies d'entrepreneurs in Entrepreneuriat et Enseignement : rôles des institutions de formation, programmes, méthodes et outils, 1<sup>er</sup> congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, France, Novembre 1999.
8. Denieuil P. N. & Crisetti-Largillière M.; Création d'entreprise et développement local ; édition l'Harmattan, France, 2003.